# Solidarité : un principe républicain, de la commune au monde

Fiche méthode

(EMC 5e · La solidarité et ses échelles)

## La démarche pour analyser une situation de solidarité

**1. Je repère le besoin.** Qui a besoin d'aide, face à quel risque ou à quelle inégalité ?

**2. Je situe l'échelle.** Famille, proximité, commune, département, région, nation, Union européenne ou monde ?

**3. Je nomme l'acteur et son outil.** L'État (loi, impôt), une collectivité (CCAS, RSA, APA), une association (bénévoles, dons), une institution internationale ou une ONG.

**4. Je qualifie l'aide et je justifie.** Don libre ou droit garanti ? « . . . parce que . . . », avec un texte du cours (Constitution, DDHC, Code civil, Code pénal).

**Le réflexe —** une solidarité organisée crée un droit ; la charité dépend de la générosité de celui qui donne.

## Cas 1 · Rappels : quelle collectivité ?

**Réflexe —** écoles → commune ; collèges et aide aux personnes âgées → département ; lycées → région ; lois → Parlement.

**Exemple.** Les habitants d'un village réclament un préau dans la cour de l'école élémentaire et un car de plus vers le lycée.

Le préau : **conseil municipal** (la commune construit et entretient les écoles). Le car scolaire : **conseil régional**.

**Attention —** servir l'intérêt général, c'est penser à tous, pas seulement à ceux qui réclament le plus fort.

## Cas 2 · Don libre ou droit ? Quel cercle ?

**Réflexe —** don libre → charité ou entraide ; aide garantie par une règle → solidarité organisée.

**Exemple.** Chaque mois, Rose touche une allocation de la caisse d'allocations familiales parce qu'elle élève seule ses enfants ; son voisin lui garde parfois les petits.

L'aide versée selon des règles est de la **solidarité organisée** (cercle de la **nation**) ; le voisin pratique l'**entraide** (cercle de la **proximité**).

**Attention —** ne pas porter secours alors qu'on le pouvait sans risque est un délit (Code pénal, art. 223-6).

## Cas 3 · Qui fait quoi ?

**Réflexe —** RSA, APA, enfance, collèges → département ; aide d'urgence de la mairie → CCAS ; professeurs, bourses → État.

**Exemple.** Un collège doit installer une rampe d'accès, et une famille du quartier ne peut plus payer ses factures d'électricité.

La rampe : le **département**, qui a la charge des collèges. La famille : le **CCAS** de la commune, et une association d'aide si besoin.

**Attention —** le RSA est versé par la CAF, mais c'est le département qui le finance.

## Cas 4 · Associations : statut et dons

**Réflexe —** réduction = taux × don ; coût réel = don − réduction ; 66 % en général, 75 % pour l'aide aux personnes en

difficulté.

**Exemple.** Mehdi donne 200 € à une association reconnue d'utilité publique qui protège les forêts. Combien lui coûte réellement son don ?

Réduction d'impôt : $66\ \% \times 200 = 132$ €. Coût réel : $200 - 132 =$ **68 €**.

**Attention** — un bénévole n'a ni salaire ni contrat ; un volontaire a un contrat et une indemnité.

## Cas 5 · Impôt direct ou indirect ?

**Réflexe** — TVA = prix hors taxe × taux ÷ 100 ; prix payé = prix hors taxe + TVA.

**Exemple.** Une paire de baskets coûte 70 € hors taxe, avec une TVA de 20 %.

TVA : $70 \times 20 \div 100 = 14$ € ; prix payé : $70 + 14 =$ **84 €**. C'est un impôt **indirect** : le même pour tous les acheteurs, quels que soient leurs revenus.

**Attention** — c'est l'impôt sur le revenu, direct, qui tient compte des « facultés » de chacun (DDHC, art. 13).

## Cas 6 · Europe et monde : quel acteur ?

**Réflexe** — institution (UE, ONU et ses agences), État (aide au développement), ONG (association privée), citoyen (don, commerce équitable).

**Exemple.** Après un cyclone dans un pays pauvre : l'OMS, Médecins sans frontières, l'Union européenne et une classe de 5e agissent. Classe-les.

**OMS** : agence de l'ONU ; **Médecins sans frontières** : ONG ; **Union européenne** : solidarité européenne envers le monde ; **classe de 5e** : citoyens (collecte, dons).

**Attention** — l'ONU réunit des États ; une ONG est privée et indépendante des États.

## Les pièges

- Charité et solidarité organisée ne se confondent pas : l'une dépend du donateur, l'autre crée un droit.
- Écoles → commune, collèges → département, lycées → région.
- La TVA est payée par tous les consommateurs, quels que soient leurs revenus ; l'impôt sur le revenu augmente avec le revenu.
- Une association aide, mais ne remplace pas la solidarité nationale : elle ne crée pas de droits.
- ONU (des États) ≠ ONG (une association privée).

*Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).*